

CONFERENCES REGIONALES DE LA FAO EN 2016

Consultations Des Organisations De La Société Civile

Note conceptuelle

Introduction : la participation de la société civile aux Conférences régionales de la FAO

Depuis 1996, les organisations de la société civile (OSC) sont devenues progressivement plus actives au sein des conférences, dialogues politiques et comités techniques organisés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à tous les niveaux (national, régional et international) et dans plusieurs domaines, dont l'agriculture familiale, la nutrition, la pêche ou les ressources génétiques.

Les Conférences régionales de la FAO constituent les forums et organes directeurs les plus élevés de l'Organisation à cet échelon, et ont lieu d'ordinaire une fois par période biennale les années où la Conférence de la FAO ne siège pas. Les fonctions des Conférences régionales sont les suivantes :

- a) Servir de tribune à des consultations sur toutes les questions qui relèvent du mandat de l'Organisation dans la région ;
- b) Servir de tribune à la formulation de positions régionales sur les politiques mondiales et les questions réglementaires relevant du mandat de l'Organisation ;
- c) Recenser les problèmes spécifiques de leurs régions respectives et les domaines de travail prioritaires qui devraient être pris en compte dans la planification du programme de travail et du budget de l'Organisation, et donner des avis à leur sujet, en vue de favoriser la cohérence en matière de politique régionale ;
- d) Examiner les plans, programmes et/ou projets exécutés par l'Organisation qui ont une incidence sur la région et donner des avis les concernant ;
- e) Examiner l'efficacité des activités de l'Organisation dans la région et donner des avis quant aux modifications souhaitables.

Depuis quelques années, les OSC ont la possibilité de participer, à travers des porte-paroles, aux Conférences régionales de la FAO lors des sessions techniques et ministérielles.

Compte tenu de ce rôle participatif, des consultations régionales des OSC se tiennent régulièrement en parallèle des Conférences régionales de la FAO pour assurer un engagement et

un soutien les plus larges possibles au niveau des discussions et du processus décisionnel politiques de la FAO à l'échelle régionale. Les expériences récentes ont démontré qu'en faisant part aux gouvernements de leur analyse des enjeux régionaux liés aux objectifs stratégiques de la FAO, les OSC contribuaient à enrichir les débats préalables aux décisions prises par les Membres de la FAO concernant les priorités régionales et la planification des activités réalisées par l'Organisation avec les pays.

Depuis 2014, les Consultations régionales de la société civile sont une partie intégrante du processus des Conférences.

Consultations de la société civile en préparation des Conférences régionales de la FAO en 2016

a. Facilitation de la consultation des OSC

Les Consultations de la société civile sont des réunions organisées, de façon autonome, par et pour les acteurs de la société civile dans la région, avant la Conférence régionale. Elles ont pour objectif de réunir les organisations de producteurs d'aliments à petite échelle et les autres organisations de la société civile, représentant les secteurs ainsi que les pays, afin de discuter des points spécifiques figurant à l'ordre du jour de la Conférence et des questions clés pertinentes pour la région.

Lors des derniers cycles des Conférences régionales (2012 et 2014), le CIP (Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire) a joué un rôle essentiel dans plusieurs régions pour faciliter la participation des représentants issus d'organisations de producteurs d'aliments à petite échelle. Regroupant 45 mouvements sociaux et réseaux de la société civile du monde entier (soit plus de 800 organisations), le CIP est une plate-forme globale, autonome et auto-organisée. Il rassemble des membres issus d'organisations de base représentant les agriculteurs à petite échelle, les artisans-pêcheurs, les pastoralistes, les peuples autochtones, les habitants des forêts, les citoyens pauvres, les consommateurs, les jeunes et les femmes vivant en milieu rural ainsi que les travailleurs du secteur agricole et alimentaire. De plus, les organisations non-gouvernementales (ONG) ayant une longue tradition d'engagement aux côtés des mouvements sociaux et dotées d'une expertise, à travers leurs actions et leur plaidoyer, en matière de souveraineté alimentaire et d'agriculture apportent leur soutien sur des dossiers précis¹.

Dans le cadre de l'échange de lettres entre la FAO et le CIP, en 2014, il fut convenu que « des mesures seraient prises pour renforcer la participation du CIP ainsi que d'autres organisations

¹ Depuis sa formalisation en 2003, le CIP a facilité la participation de plus de 2500 représentants de producteurs d'aliments à petite échelle et d'organisations de peuples autochtones dans les Conférences régionales et les comités techniques de la FAO, forums politiques où leur voix étaient auparavant absentes.

Le CIP a participé à l'ensemble des négociations portant sur la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et a joué un rôle clé dans la reconnaissance des organisations de producteurs d'aliments à petite échelle et d'autres mouvements sociaux en tant qu'acteurs pertinents dans le travail et les décisions du CSA. Il a également travaillé à la proposition visant à créer le Mécanisme de la société civile (MSC), l'organe de représentation des OSC auprès du CSA, en sa qualité d'instrument original permettant de garantir une participation effective et organisée des OSC et des mouvements sociaux aux travaux du CSA. En outre, le CIP a joué un rôle de premier plan dans la négociation des *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*.

de la société civile et mouvements sociaux aux futures sessions des comités techniques et autres organes directeurs de la FAO, en particulier les Conférences régionales ».

Conformément à cet engagement, il est prévu que le CIP facilite la constitution d'un comité ad hoc qui regroupe différentes organisations (affiliées et non affiliées au CIP) agissant en tant que facilitateurs en vue de la consultation ; ces organisations conviendront entre elles de la répartition des tâches.

Le Comité d'organisation préparera une note indiquant le contexte et les motivations liés aux thèmes choisis, la composition du comité, la méthodologie, l'ordre du jour et le programme de la consultation ainsi que la liste des participants sur la base de critères convenus (pour plus d'informations, voir la section sur les participants, plus loin).

Le Comité d'organisation désignera une organisation locale dont le mandat sera de traiter les questions logistiques.

b. Définition de l'ordre du jour et du programme

L'ordre du jour de la consultation doit être aligné sur celui prévu pour la Conférence régionale. La consultation a précisément pour but de préparer les positions de la société civile sur les points figurant à l'ordre du jour de la Conférence. Il est éventuellement possible de trouver un moment dans l'ordre du jour de la consultation pour discuter d'autres questions importantes pour les acteurs des OSC dans la région, mais ces questions devraient être traitées comme secondaires par rapport à celles qui seront discutées au cours de la Conférence.

c. Critères de participation

La consultation permettant une coordination renforcée des acteurs des OSC, il convient donc de veiller à rassembler le plus grand nombre possible d'OSC différentes œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tout en respectant les *Lignes directrices devant assurer une représentation équilibrée de la société civile*, élaborées par la FAO, afin d'atteindre un équilibre en termes de groupes d'intérêt (ou secteur), de géographie, de genre et de types d'organisation (c'est-à-dire un mélange de mouvements sociaux, d'organisations à caractère associatif et d'ONG).

Critères spécifiques :

1) Pertinence par rapport au mandat de la FAO et aux sujets discutés :

L'OSC a des connaissances approfondies sur les sujets discutés au cours de la Conférence régionale en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition ; elle est également engagée dans le mandat de la FAO visant à réduire la pauvreté et à éliminer l'insécurité alimentaire partout dans le monde. L'OSC montre un engagement manifeste d'acteur de premier plan en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition.

2) Représentativité :

L'OSC est représentative d'un ou de plusieurs secteurs de la population qui partagent des intérêts communs, en attachant une importance particulière aux groupes les plus isolés et les plus vulnérables, dont les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle sont susceptibles d'être directement concernés par les politiques négociées. L'OSC est capable de positionner les intérêts dudit secteur dans les débats politiques, de dépasser les frontières nationales en ayant en permanence à l'esprit les liens entre le niveau local et le niveau global, et inversement, et de promouvoir l'unité entre des acteurs divers et variés qui sont confrontés à des problématiques communes dans des contextes différents.

3) Indépendance :

L'OSC mène ses travaux de façon autonome, libre de toute influence extérieure. Ses sources de financement sont transparentes et ne sont soumises à aucune condition stricte susceptible d'affaiblir ses activités et de compromettre sa légitimité en tant qu'agent de changement indépendant.

4) Transparence :

L'OSC démontre l'existence d'un processus régulier dans la prise de décision concernant ses actions et leur mise en œuvre ; ce processus relève d'un règlement, de normes et de règles régissant les affaires internes connus et compris par toutes les personnes concernées. Les informations adéquates relatives aux décisions et aux actions sont fournies régulièrement et librement ; elles sont accessibles selon des modalités et des formes facilement compréhensibles pour toutes les personnes concernées.

5) Représentation équilibrée :

On recherchera une représentation équilibrée du point de vue de la géographie, du genre, de l'âge et, pour les OSC, des secteurs représentés, conformément aux Lignes directrices pour l'assurance d'une représentation équilibrée élaborées par la FAO.

6) De façon générale, la priorité sera donnée aux personnes représentant les producteurs d'aliments à petite échelle (y compris les agriculteurs, les artisans-pêcheurs, les pastoralistes, les peuples autochtones, les sans terres, les travailleurs en milieu rural, et particulièrement les femmes et les jeunes).

d. Résultats de la Consultation des OSC

- La sélection des porte-paroles des OSC, pour chaque point de l'ordre du jour, qui participeront et interviendront au cours de la Conférence régionale de la FAO. Les porte-paroles seront autorisés à participer aux réunions ministérielles et celles avec les fonctionnaires principaux prévues dans le cadre de la Conférence régionale, et à interagir avec les États membres à tout moment, pour autant que ceci soit convenu dès le début de la Conférence. Les porte-paroles seront assis dans un endroit de la salle clairement désigné, près des observateurs, mais suffisamment délimité pour que le président de séance et les États membres les voient et les identifient en tant que tels.

- Les contributions précises et consolidées des OSC au document de pré-session, et positions sur les questions qui seront débattues au cours de la Conférence régionale de la FAO.
- Une déclaration de la société civile qui sera lue par l'un des porte-paroles au cours de la réunion ministérielle de la Conférence régionale, de préférence le premier jour et non à la fin comme ce fut le cas par le passé. La présentation de la déclaration finale de la Consultation de la société civile sera inscrite à l'ordre du jour/au programme de la Conférence régionale. La déclaration doit être présentée suffisamment tôt pendant la Conférence pour que son contenu soit pris en compte lors des discussions intergouvernementales.
- Sauf objection de la part des États membres de la région, l'ensemble des contributions des OSC aux points figurant à l'ordre du jour de la Conférence régionale, y compris leurs interventions au cours des débats mais aussi leurs déclarations adressées à la Conférence, devront être consignés dans les actes et le rapport de la Conférence régionale. C'est de cette façon que se fait le lien entre les Consultations de la société civile et les Conférences régionales. S'il n'est pas possible de reprendre les positions dans le corps principal du texte du rapport, les déclarations/interventions des OSC devront être mises en annexe et accompagnées de tout autre document de position clé des OSC.
- Tous les éléments précédemment mentionnés contribuent non seulement à renforcer la coordination au sein des acteurs de la société civile eux-mêmes mais aussi à améliorer la collaboration entre ces OSC et les bureaux régionaux de la FAO.

Lieu et participants:

Cette consultation régionale des OSC se tiendra à Abidjan, en Côte d'Ivoire avec la participation des principaux représentants de la société civile (les agriculteurs, les artisans-pêcheurs, les pastoralistes, les peuples autochtones, les sans terres, les travailleurs en milieu rural, et particulièrement les femmes et les jeunes).

Date: 1- 2 Avril 2016

Lieu: Abidjan, Côte d'Ivoire

Nombre de participants: (35 - 40)

